



CRA : centre de rétention administrative.
En France, sous le coup d'une possible reconduite aux frontières, plus de 30 000 étrangers y séjournent chaque année. Devant l'apêtre d'un tel programme, l'architecture a-t-elle un rôle à jouer et à quels enjeux les concepteurs doivent-ils se confronter ? Réponses avec les architectes Emmanuel Combarel et Dominique Marrec.

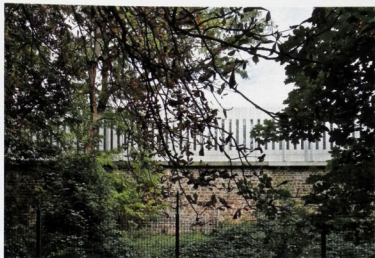
C'est un sujet qui vous saisit par le col et ne vous lâche plus. En France, la rétention administrative qui frappe chaque année temporairement 30 000 sans-papiers n'est pas une étape insignifiante d'un parcours d'immigration difficile et risqué. C'est un enfermement aux conditions inutilement, parfois cyniquement, pénibles. Quels que soient les impératifs du contrôle de l'immigration en France, les conditions d'arrestation et de reconduite aux frontières faites aux sans-papiers engagent le respect de l'homme et la dignité d'un pays. Moins dénoncée aujourd'hui que les arbitraires administratifs que subissent parfois les individus (lire à ce sujet les « Chroniques de rétention 2008-2010 »

que publie la Cimade), la déshumanisation des lieux de rétention (vingt-trois en métropole) semble avant tout résulter d'un défaut de réflexion qui laisse se superposer les logiques sécuritaires : des barbelés qui rampent sur les murs et les gouttières, des barreaux, des miradors, une intimité impossible. La construction de centres de rétention administrative, encore récente en France puisqu'instituée sous Mitterrand en 1981 à la suite du scandale de la prison clandestine d'Arc, a fait l'objet de réglages programmatiques (nombre de personnes par unité, nombre de mètres carrés par personne, équipements disponibles) mais peu ou pas de réflexion architecturale. Son organisation à la hâte, les logiques mises en avant et sans doute la mauvaise conscience que ces centres suscitent ont réduit les formulations spatiales à des standards pénitentiaires inappropriés. Au terme d'une rétention d'une durée de dix jours en moyenne – trente-deux jours maximum autorisés par la loi –, certains « retenus » quittent la France, les autres retournent dans la clandestinité... jusqu'à leur prochaine arrestation. Dans l'intervalle, l'angoisse de ne

pas savoir de quel côté de la frontière leur vie va basculer et la privation de la liberté sont des souffrances qui ne se traduisent pas en mots. Sous l'œil des miradors, les pratiques d'automutilation et les suicides sont fréquents. Les violences collectives se déchaînent parfois, comme à Vincennes où un incendie volontaire a détruit plusieurs unités en juin 2008. Deux d'entre elles sont aujourd'hui reconstruites par Emmanuel Combarel et Dominique Marrec, lauréats d'un concours conception-construction.

RETENUE

Les journalistes ne sont généralement pas autorisés à visiter les CRA, ouverts seulement à quelques associations d'aide autorisées. Il a fallu que le pilote de chantier de ce nouveau CRA évoque à mots couverts, en dehors du contexte professionnel, les travaux qu'il conduit pour l'entreprise Score : le programme du bâtiment le hante, mais la précision du béton mis en œuvre le fascine, quel lien unit ces deux sujets ? Une oreille intéressée forcera le secret pour demander l'autorisation d'aller voir. La préfecture de police de



Paris dit oui. Nous apprenons qu'elle soutient dignement le projet. Au lieu des procédures d'exception admises pour ce programme, le permis de construire a été obtenu en bonne et due forme. Le commanditaire autorise le reportage photographique et la publication. Pour visiter ce bâtiment, il faut admettre que les interrogations dépassent les certitudes. Devant l'âpreté du programme, l'apport de l'architecture apparaît plus relatif, peut-être plus subjectif qu'ailleurs. Les architectes n'ont pas cherché à enjoliver le contexte de situations douloureuses, mais plus modestement à en ôter toute inhumanité superflue. La marge de manœuvre était particulièrement étroite – un programme à respecter au pied de la lettre, un volume à reconstruire à l'identique (le site est protégé). Privés des leviers habituels du travail de conception, ils ont réduit l'architecture à sa quintessence – la lumière et la vue, les hauteurs et les épaisseurs, l'intériorité –, tout en répondant à travers la définition même de ces données au cahier des charges très strict. Ainsi, les minces fenêtres découpées dans le double voile de béton préfabriqué remplacent les

barreaux mais sculptent aussi des vues dans le biais des embrasures. Ainsi, le grillage n'est pas qu'une limite hostile : support de végétation, il englobe un volume abritant des activités. Ainsi, le dépouillement des façades supplée aux barbelés puisqu'aucune aspérité n'offre de prise à l'escalade. À travers l'attention portée au dessin d'exécution, la sobriété inhérente aux contraintes exprime davantage la dignité que le dénuement.

Une nouvelle identité des lieux de rétention semble ainsi émerger, sur le fil du rasoir. Tout en restant lucides sur la modestie de leur rôle social, les architectes en assument clairement la responsabilité et l'inconfort : contribuer à pérenniser ce programme parce qu'il se répandra nécessairement en Europe, pour combattre une définition formatée et incivile de ces bâtiments.

Dans le bois de Vincennes, au-dessus des anciennes fortifications, les deux unités de 64 places s'enchaînent dans un volume imposé de 168 mètres de longueur. Sur ce linéaire implacable en béton, les baies fines suppléent aux barreaux avec davantage d'humanité et installent une échelle sensible appuyée par les stries verticales.

[MAÎTRE D'OUVRAGE : PREFECTURE DE POLICE DE PARIS – MAÎTRE D'ŒUVRE : ECDM ARCHITECTES, EMMANUEL COMBAREL ET DOMINIQUE MARREC, CHEF DE PROJET, KIKYUN KIM – BET : BETIBA – ENTREPRISE GÉNÉRALE : SCORE – SURFACES : TERRAIN, 4 500 M² ; CONSTRUITE, 1 967 M² SHON – COÛT : 9 MILLIONS D'EUROS HT – LIVRAISON : NOVEMBRE 2010]



EXISTE-T-IL DES SUJETS QUI NE SONT PAS ABORDABLES PAR LES ARCHITECTES ?

Questions à Emmanuel Combarel et Dominique Marrec

DA : L'EXISTENCE DES CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE (CRA) EST COMBATTUE EN FRANCE PAR DE NOMBREUSES ASSOCIATIONS. QUEL EST VOTRE POINT DE VUE SUR CE SUJET ET A-T-IL EU UNE INCIDENCE SUR LA FAÇON D'ACCEPTER ET D'ABORDER CE PROGRAMME ?

Emmanuel Combarel : Travailler à la conception d'un CRA supposait pour nous d'interroger notre responsabilité et notre rôle d'architecte. Nous étions renvoyés à des interrogations d'autant plus terribles que le degré de liberté dans les choix architecturaux serait beaucoup plus limité que dans nos projets habituels. Certains programmes ébranlent plus que d'autres notre bonne conscience en posant davantage de questions sur la manière dont notre société fonctionne. Ce qui nous a décidés à accepter ici, c'est de nous dire : existe-t-il des sujets qui ne sont pas abordables ? Les architectes doivent-ils se contenter d'accompagner ce qui est admis, d'intervenir dans des cadres hyperconformes, ou bien peuvent-ils agir sur des terrains plus complexes ? L'architecture est par définition

dépendante de pouvoirs, et donc instrument d'un programme. Notre rôle n'est pas un rôle politique mais un rôle social.

Dominique Marrec : Ça a été un débat de fond à l'agence. Un architecte a-t-il le droit de refuser un programme qui a une forme de légitimité de par la loi qui le fait exister ? Peut-on démissionner par seul confort ? Où se situe notre engagement sociétal ? La seule vraie question en définitive, c'est comment faire en sorte que les gens soumis à la rétention soient accueillis de façon décente ? Dans la situation actuelle des centres de rétention en France, la question de l'accueil liée à la dignité de la personne n'est pas ou peu prise en compte, notre rôle social d'architecte est de contribuer à l'améliorer.

EC : Ce programme pose de façon très radicale la matérialisation des frontières. Les centres de rétention sont les nouveaux contours de la République. Les limites territoriales ne se situent plus entre l'Allemagne et la France, elles sont incluses dans d'hyperinfrastructures de transports (ports, aéroports, gares, etc.) et dans les centres de rétention aux portes de Roissy ou d'Orly. La dureté de ce programme est l'expression abrupte de cette nouvelle territorialité. Définir un territoire, ce devrait être avant tout protéger les plus vulnérables. Ce que ce programme révèle de

façon criante, c'est qu'il y a d'un côté le libre droit de circulation dont nous jouissons avidement et de l'autre, les contrôles et interdits qui s'exercent sur les plus faibles.

DM : Pour les architectes, je ne suis pas sûre que la ligne de partage éthique soit d'accepter ou de refuser un programme. Il s'agirait plutôt de questionner un programme jusqu'à l'épuisement, remettre en cause continuellement les contours du projet, évaluer les implications humaines de chaque élément de réponse envisagé.

DA : QUE PEUT PROPOSER L'ARCHITECTURE FACE À UN PROGRAMME AUSSI DUR QUE CELUI DES CENTRES DE RÉTENTION ?

EC : Lors de la visite d'autres centres de rétention, nous avons découvert qu'ils sont conçus avec une incivilité structurelle qui dissuade toute attention humaine. *A priori*, l'architecture est hors sujet. Ce sont des constructions qui se veulent objectives et fatales avec des dispositifs sécuritaires perçus comme des évidences, un mal à la fois techniquement et symboliquement nécessaire. Mais en réalité, ils définissent de façon idéologique un statut des personnes en rétention. Nous avons voulu mettre en œuvre des attentions, de la dignité. Ce ne sont pas des criminels, on n'est pas en guerre, donc il n'y aura pas de barreaux, il n'y aura pas de



Les dispositifs anti-évasion sont intégrés à la conception architecturale : absence d'aspérités horizontales sur les façades à chéneaux inclus, fenêtres étroites, volume jumeau des espaces extérieurs où pousse la végétation. Les architectes ont dessiné le mobilier extérieur en béton.

miradors, il n'y aura pas de barbelés, il n'y aura pas de projecteurs dans la gueule. Ces dispositifs qui sont envoyés à la face des retenus, de façon brutale et grossière comme s'ils étaient en situation de délit, nous nous sommes dit que l'architecture peut les évacuer en résolvant les contraintes autrement.

DM : Les CRA sont souvent des bâtiments récupérés – dans le cas présent, des baraquements existants –, sécurisés avec des barbelés et des barreaux aux fenêtres. La dignité exigeait au contraire de se confronter aux questions de la permanence de l'architecture, de la création d'un cadre de vie, même s'il est heureusement temporaire.

EC : L'utilisation de bâtiments provisoires sert une politique de faux-semblants où l'on veut croire que la rétention administrative n'est qu'une affaire passagère en attendant mieux, alors qu'elle est liée étroitement à l'histoire de l'Europe, et donc probablement durable. La révélation du mensonge, c'est quand les détenus commencent à mettre le feu à ces bâtiments provisoires. C'est dans cette histoire que nous intervenons.

DA : À QUELLE ARCHITECTURE PEUT-ON SE RÉFÉRER QUAND ON ABORDE UN TEL PROGRAMME ?

EC : En littérature, au cinéma, en peinture ou en photographie, les auteurs n'hésitent

pas à aborder la question de l'enfermement. Actuellement, l'architecture s'est détournée d'un certain nombre de sujets jugés insuffisamment nobles par les architectes. Certains sujets sont ainsi cantonnés dans l'anonymat architectural. L'architecture est faible pour les faibles et puissante pour les puissants. Pourtant, Louis Pierre Baltard construisait les prisons de Lyon, et l'un des premiers travaux de Rem Koolhaas a porté sur l'étude de la rénovation du Koepel Panopticon à Arnheim. Face à un programme dont la complexité est inversement proportionnelle à l'intérêt architectural qu'il suscite, nous nous sommes dit qu'il y avait sans doute beaucoup à proposer.

DM : Un premier référent à évoquer est celui de l'architecture militaire, à cause du site et de son histoire, la redoute de Gravelle édifiée sous Louis-Philippe, la préexistence de bâtiments à l'efficacité rigoureuse et tendue. Il nous semblait important de renforcer le sens du lieu, parce que le sentiment d'être nulle part augmente de manière significative l'isolement des personnes retenues.

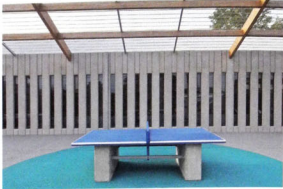
EC : Paradoxalement, nous pensions surtout à une architecture monacale, à un bâtiment silencieux, un lieu qui ne doit pas raconter d'histoire. Tout principe narratif serait un dévoilement et toute tentative d'enjolivement

une indignité face à celui qui a tout risqué pour quitter son pays et se retrouve confronté à la dureté et à la peur. On n'a pas pensé qu'il fallait essayer de rendre plus doux un lieu où s'exercent de telles contraintes. La douceur n'était pas le sujet ; la dignité davantage. La vraie question, c'est l'attente extrêmement lourde que subissent des individus soustraits au monde, dans un temps concentré mais infini. Cette sorte d'abîme laisse peu de place aux signes, à l'accompagnement tiède, à toutes formes de condescendance. On a essayé de faire un bâtiment sous-écrit, brut, avec une vraie matérialité.

DA : NE RISQUEZ-VOUS PAS DE VOUS ÉGARER DANS UNE ESTHÉTIQUE DU DÉNUÏEMENT INACCESSIBLE AUX RETENUS, UN NOUVEAU AVATAR DE « L'ESTHÉTIQUE DU BARBELLÉ » ?

EC : La dignité que cette architecture cherche à porter s'adresse peut-être avant tout à ceux qui gèrent le lieu, aux personnels de surveillance et d'accompagnement. C'est à eux d'être dignes et responsables et j'espère que notre bâtiment est là pour leur rappeler. Une rétention digne, c'est avant tout un encadrement digne. Chercher à enjoliver une situation aussi critique que celle des retenus nous semblait illusoire.

Le cahier des charges, c'était avant tout la sécurité des personnes, répondre au plus près



Lumières et matières dans les espaces de vie (béton et bois brut). Dans les couloirs, l'absence d'impostes vitrées préserve l'intimité des chambres.

à des problématiques de survie : que rien ne puisse servir à se suicider, à servir d'outil ou d'arme. La conception du mobilier, des lits, des tables de nuit, des bureaux, des chaises, tout prend dès lors une pesanteur terrible, car il faut sans cesse épier le risque. On s'est concentré sur ces enjeux, face auxquels une gesticulation destinée à faire passer la pilule n'aurait eu aucun sens.

DM : On ne peut répondre à cette dureté qu'en inventant des dispositifs capables de dissoudre un ensemble complexe de contraintes dans l'architecture du bâtiment. C'est ainsi que nous avons été amenés à proposer pour la façade une double peau de béton perforée de fines baies toute hauteur, qui matérialise une frontière présentant autant de pleins que de vides. Nous la voulions ouverte, tout en évitant les signes d'enfermement que sont les grilles, barreaux et barbelés. Les choix de réaliser un plancher chauffant, une galerie technique centrale qui libère une double hauteur dans les chambres, les espaces extérieurs, se sont opérés de la même manière.

DA : EN GÉNÉRAL, LES PRÉFECTURES DE POLICE NE FONT PAS VISITER LES CRA, NI NE COMMUNIQUENT À LEUR SUJET. POUR QUELLES RAISONS LA PORTE S'EST-ELLE ENTROUVÉE ICI ?

EC : Je crois que ce qui nous a fait gagner le concours puis emporter l'adhésion des différents acteurs du projet, c'est d'avoir considéré le CRA comme un vrai sujet d'architecture, qui demandait attention et sérieux ; qu'il y avait de vrais enjeux sur le sens qu'on allait donner au projet et que celui-ci serait un curseur d'évaluation sur la manière dont la République prend en compte des populations fragiles qu'elle s'appête à accueillir ou à refuser. On a gagné sans être les moins chers et sans être associés à la plus grosse entreprise. Ensuite, sur ce site classé du bois de Vincennes et cette forteresse à la Vauban, il était entendu tacitement qu'on devait respecter un certain nombre de critères mais que de toute façon on n'aurait pas le permis, car la Commission des sites et les Bâtiments de France le refusent systématiquement à titre de contestation, ce qui oblige ces programmes à passer hors cadre. En réalité, une fois la question posée autrement, il y a

eu un vrai débat et le permis a été accordé.

DM : Notre prise de position sur le programme a fédéré les membres du jury de concours autour de l'idée qu'un projet digne pouvait être mis en œuvre. Il s'est trouvé au sein de la Préfecture des personnes qui ont adhéré à cette idée. Elles ont aidé à porter ce projet tout au long de sa réalisation, partageant la position que le recours au provisoire était là uniquement pour échapper à une réalité, qu'il n'était pas une nécessité économique mais une définition architecturale par défaut à laquelle une alternative pouvait être proposée. Il en résulte un bâtiment simple, fondé sur la volonté partagée de concourir à un lieu le moins écrit possible, direct, digne nous l'espérons.

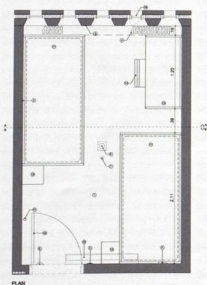
DA : ET VOUS PERSONNELLEMENT, QUE PENSEZ-VOUS DE L'IDÉE DE FAIRE CONNAÎTRE CE BÂTIMENT ?

Nous avons pris nos responsabilités.

Propos recueillis par Pascale Joffroy



La découpe précise de la double paroi en béton à âme isolante donne aux chambres leur dignité. Le volume sous toiture les élève.



- 1 - Sol en résine (coloris gris)
- 2 - Mur finition peinture sur parois béton ou parpaing (coloris blanc)
- 3 - Façade en béton préfabriqué finition lasure
- 4 - Rideau textile (M1, coloris gris)
- 5 - Interrupteur anti-vandale
- 6 - Détecteur automatique incendie
- 7 - Brouillard d'eau
- 8 - Grille entrée d'air
- 9 - Grille sortie d'air
- 10 - Luminaire fluorescent étanche
- 11 - Lit simple (structure métallique gris foncé, matelas 2 000 x 900)
- 12 - Chevet métallique (300 x 350), fixé à la structure de lit
- 13 - Bureau 1 200 x 600
- 14 - Chaise plastique
- 15 - Porte en bois stratifié non dégonflable, serrure à olive, poignées de tirage et plaque de protection en inox brossé de chaque côté
- 16 - Menuiserie acier laqué, ouvrant à la française équipé de deux limiteurs d'ouverture
- 17 - Butée de porte, fixée au sol ou au mur